

supporter nos militaires, et les dépenses considérables que le pays a dû s'imposer pour la défense de son territoire. Elle n'oublie pas de témoigner sa reconnaissance aux troupes régulières pour le courageux dévouement qu'elles ont déployé ; 50. Son Excellence constate la proclamation que le Président des Etats-Unis a lancée et l'ordre donné à tous les officiers de son gouvernement de faire tous leurs efforts pour réprimer les mouvements féniens ; 60. Elle démontre la nécessité d'étendre au Bas-Canada l'acte des Statuts consolidés pour le Haut-Canada, ayant pour objet de protéger cette partie de la Province contre les attaques illégales, de la part de sujets de pays étrangers en paix avec la-mère-patrie ; 70. Elle demande la suspension du bref de *l'habeas corpus* ; 80. Elle déclare que le Code civil du Bas-Canada entrera en opération le premier jour d'août prochain ; 90. Après avoir dit que les comptes publics pour l'année courante et le budget de la dépense pour l'année prochaine seront bientôt soumis aux chambres, Son Excellence les félicite sur le résultat satisfaisant du commerce du pays pour l'année dernière ; 100. Enfin, Son Excellence exprime l'espoir que les représentants du peuple vont, pendant la présente session, compléter les détails du projet de de confédération, en ce qui concerne cette province, et que le prochain parlement ne se bornera pas à assembler les représentants du Canada, mais comprendra ceux de toutes les colonies de l'Amérique Britannique du Nord.

Le 6, un bill pour suspendre *l'habeas corpus*, pendant une année, un autre pour étendre au Bas-Canada les dispositions de l'acte concernant les procès des envahisseurs étrangers sont adoptés par les deux chambres, et à 4 heures de l'après-midi, Son Excellence les a sanctionnés.

Nous accusons réception d'un "Mémoire sur le choléra," d'un "Traité de calcul mental par F. E. Juneau, d'un travail sur la "Tenue des livres" par Napoléon Lacasse. Le manque d'espace nous force à remettre au prochain numéro nos observations sur ces œuvres. Pour aujourd'hui nous ne pouvons qu'offrir nos remerciements à qui de droit.

Rapport du Secrétaire de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada pour 1866.

Monsieur le Ministre,

Conformément au désir exprimé dans votre lettre du 8 février dernier, j'ai l'honneur de vous faire rapport :

Que pendant le cours de cette année la chambre d'agriculture du Bas-Canada a toujours eu en vue l'avancement des intérêts agricoles, tels que voulus par la loi d'agriculture. Elle a tenu des assemblées pendant l'année pour prendre en considération les diverses demandes des cultivateurs : elle a passé des résolutions pour favoriser le plus grand nombre, et elle est heureuse de voir que ses efforts ont été couronnés d'un plein succès.

Il est évident qu'une grande réaction se prépare en ce moment parmi les classes agricoles et industrielles. Elles commencent à comprendre la nécessité d'une éducation spéciale qui les

mette en état de vulgariser l'intelligence des pratiques agricoles, d'augmenter ainsi les moyens de production et de protéger les intérêts de l'agriculture. Il est certain que nos fils de cultivateurs ne sauraient trouver cette éducation ailleurs que dans des écoles qui s'occupent, d'une manière spéciale, à donner à leurs élèves les connaissances de l'application de la science aux diverses opérations pratiques de la culture dans tous ses détails.

C'est surtout dans ce pays que se fait sentir la nécessité d'instruire la classe agricole. Ici, le cultivateur propriétaire du sol ne cultive que par routine, et malheureusement, trop souvent, par le manque de connaissances qu'il pourrait acquérir dans des institutions bien conduites, il perd des avantages qui le mettraient en état de poursuivre ses occupations avec succès. De là, la nécessité de fonder des écoles agricoles et de créer des fermes-modèles. Plus on étudiera la science de l'agriculture, plus on y trouvera des avantages pour le cultivateur, et quelque soit son habileté pratique, l'application de la science le rendra toujours un meilleur cultivateur et le mettra en état de recueillir la récompense de ses travaux, récompense que lui assurera une culture éclairée et pratique.

La chambre d'agriculture a parfaitement compris l'immense avantage qui découlerait de cette éducation agricole. Voilà pourquoi, à plusieurs reprises, elle dotait certaines institutions de sommes d'argent proportionnées à ses faibles moyens. Voilà comment elle a distribué au delà de \$1000 à Rimouski, Ste. Anne et Ste Thérèse. Elle a aussi acheté 500 copies d'un livre intitulé : "Eléments de l'agriculture à l'usage de la jeunesse canadienne" et "Traité d'Agriculture Pratique," publié par M. J. Perrault, 100 copies. Ces livres ont été distribués dans les différents comtés du pays. La chambre d'agriculture reconnaissant la nécessité de l'enseignement agricole, et voulant lui donner l'encouragement qu'il mérite, avait cru ne pouvoir atteindre ce but que par la création de vingt demi-bourses à être distribuées dans chacun de nos districts judiciaires en faveur de vingt jeunes gens qui, chaque année, recevront un cours d'enseignement dans une ou plusieurs de nos écoles agricoles.

Une somme de \$1000 a été votée cette année pour la continuation de ces vingt demi-bourses à l'école d'agriculture de Ste. Anne.

Vous comprendrez facilement, M. le Ministre, toute la portée et toute l'étendue de cette décision, en songeant que grâce à l'action bienfaisante de la chambre d'agriculture, un certain nombre de jeunes gens recevront les moyens d'étudier l'agriculture améliorante, qu'ils répandront plus tard sur tous les points de ce pays, en pratiquant des méthodes perfectionnées qu'ils auront apprises dans nos collèges agricoles.

Cette nécessité a déjà été sentie par plusieurs de nos principaux collèges et notamment par ceux de Ste. Thérèse, l'Assomption et Ste. Anne Lapocatière. La corporation de ce dernier surtout a parfaitement compris la nécessité de placer l'école d'agriculture en dehors de l'enseignement classique. En examinant le prospectus de cette institution on se convaincra facilement des avantages qui découleront naturellement de l'enseignement qu'on y donne. Entr'autres matières qui y sont enseignées on y remarquera les suivantes, savoir : Physique agricole, chimie agricole, théorie des assolements, études des sols, instruments aratoires, défrichement des bois et forêts, économie rurale, étude du bétail et cours vétérinaire, éléments de botanique et autres sciences dont vous trouverez de plus amples informations dans un rapport sur l'école d'agriculture de Ste. Anne publié par le Secrétaire de cette Chambre et dont j'ai l'honneur de vous transmettre copie avec le présent rapport.

Je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer ici, M. le ministre, l'insuffisance de l'octroi actuel du gouvernement pour